



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le Mardi, le 5 septembre 2023 à 20h à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour Conseiller # 4 : Mathieu B. Filion
Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx
Conseillère # 3 : Mireille Lemay Conseiller # 6 : François Chabot

M. Donald Brideau, directeur-général et greffier trésorier

Absent : Conseiller # 5 : Tommy Richard

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 20h05 et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Directrice-générale et greffière-trésorière - Nomination
4. Transactions auprès des ministères, organismes et entreprises – Autorisation
5. Revenu Québec et Clic Sécur - Entreprises
6. Carte de crédit autorisation
7. Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3. DIRECTRICE-GENERALE ET GREFFIERE-TRESORIERE - NOMINATION

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin a été en appel d'offre d'emploi pour le poste de Directeur/trice général/e et greffier-trésorier/ière;

ATTENDU QUE le comité de sélection a passé des entrevues;

ATTENDU QUE Madame Stéphanie Hinse respectait les critères d'embauches;

CONSIDÉRANT QUE la dernière journée de travail de Donald Brideau sera le 15 septembre 2023;

ATTENDU QUE Madame Stéphanie Hinse accepte d'occuper à partir du 06 septembre 2023, le poste d'adjoint à la direction générale & secrétaire-trésorier, cependant, à compter du 15 septembre 2023, Madame Stéphanie Hinse deviendra le Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité dans le but d'occuper, à long terme le poste en titre;



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2023-09-121

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

DE nommer Madame Stéphanie Hinse à titre de Directrice-générale et greffière-trésorière selon les conditions dictées dans son contrat;

QUE Monsieur Marco Boucher, maire de la municipalité soit mandater à signer le contrat de travail de Madame Stéphanie Hinse.

ADOPTÉE

4. TRANSACTION AUPRES DES MINISTÈRES,
ORGANISMES ET ENTREPRISES - AUTORISATION

Attendu que Stéphanie Hinse a été engagé au poste d'adjoint à la direction générale & secrétaire-trésorier, qu'à compter du 15 septembre 2023, Madame Stéphanie Hinse deviendra Directrice-générale et greffière-trésorière ;

Résolution # 2023-09-122

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

Que Stéphanie Hinse soit autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Célestin à faire toutes les transactions dans le cadre de sa fonction auprès des différents ministères dont Revenu Canada, Revenu Québec, Affaires municipales, procureur de la Municipalité, clients et fournisseurs, incluant le centre de sécurité alarme.

ADOPTÉE

5. REVENU QUEBEC ET CLIC SEQR – ENTREPRISES

Attendu que Stéphanie Hinse agira comme Directrice-générale et greffière-trésorière à partir du 15 septembre 2023;

Considérant que la Municipalité de Saint-Célestin (NEQ : 8813431945) doit nommer ses représentants autorisés pour Revenu Québec et clicSEQR – Entreprises ;

Résolution # 2023-09-123

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE le nom de Stéphanie Hinse soit ajouté comme représentant autorisé

QUE Stéphanie Hinse soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;



No de résolution
ou annotation

- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

6. CARTE DE CREDIT AUTORISATION

Considérant que la directrice générale de la municipalité doit faire régulièrement des achats pour le compte de la municipalité;

Considérant que Donald Brideau a déjà une carte de crédit Visa Desjardins pour le compte de la municipalité ;

Résolution # 2023-09-124

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Fillion, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin autorise la directrice générale à faire le transfert de la carte de crédit au nom de Stéphanie Hinse avec une limite de crédit maximal de 1 000\$ pour les achats pour le compte de la municipalité,

ADOPTÉE

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2023-09-125

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 20 h 11.

ADOPTÉE

Marco Boucher,
Maire

Donald Brideau
Directeur général et
greffier trésorier

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Marco Boucher, maire